

Procès-verbal de l'assemblée générale 2023 AMOPA 66

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 24 juin 2023 était de 108.

Les 108 adhérents ont été convoqués dans les délais, par courriel ou par courrier, selon la procédure en vigueur.

Les adhérents présents ont signé la feuille de présence annexée.

L'assemblée générale s'est tenue à Corsavy dans la salle municipale, à partir de 10h45'.

A 10h30, accueil des participants, émargement de la feuille de présence, ouverture des 7 enveloppes de vote adressées par courrier postal.

L'assemblée générale désigne Madame Cécile BRENNAN-SARDOU comme présidente de séance, et Madame Claudine RUGET comme secrétaire de séance.

L'assemblée, accueillie par Monsieur le Maire de Corsavy, Antoine CHRYSOSTOME, réunit 41 participants : adhérents, élus, personnalités extérieures, représentants d'associations amies. Sont présents : Monsieur Alexandre REYNAL, conseiller départemental du canton du Canigou, Madame Anne-Laure ARINO, D.A.S.E.N. des Pyrénées-Orientales, Madame Carmen ESCLOPE, présidente des D.D.E.N. des Pyrénées-Orientales, le Colonel Gérard ISERN, président départemental de l'A.N.M.O.N.M., Monsieur Roger LAROCHE, président de l'A.M.O.M.A. départementale, et Monsieur Jean-Louis AUTHIÉ-BELLEROS-LLIBOUTRY, président de l'Amicale des Anciens du lycée Arago.

Madame Cécile BRENNAN-SARDOU, présidente de l'A.M.O.P.A. 66 ouvre la séance par quelques mots d'accueil et de remerciements, et évoque la disparition de notre ami Patrice TOURNÉ pour lequel l'assistance observe une minute de silence. Elle cède la place à Madame ARINO qui souligne les liens qui unissent la D.S.D.E.N. et l'A.M.O.P.A.

Elle présente ensuite le rapport moral sur le fonctionnement de l'association. Il se décline selon une trame en sept points que notre présidente développe :

Les Amopaliens : une communauté

Une vertu : la curiosité

Un devoir : la transmission pétillante

Une réalité : la reconnaissance

Une vertu : la fraternité

Une qualité « rugbystique » : l'ouverture

Une destination : l'innovation

Le texte détaillé du rapport moral de Madame Cécile BRENNAN-SARDOU a été envoyé avant l'assemblée générale à tous les adhérents.

Il est joint en annexe.

Madame BRENNAN-SARDOU termine par un hommage à Dany LAURENT, qui fut de nombreuses années secrétaire efficace et dévouée au service de l'association, elle lui remet la médaille qui fut frappée par la Monnaie de Paris pour les 50 ans de l'AMOPA en 2012.

Le **rapport d'activité** est ensuite présenté par Monsieur Bernard LARESCHE, trésorier de l'association qui s'appuie sur un diaporama qu'il commente.

Le **rapport financier** est également présenté par Monsieur Bernard LARESCHE qui complète et détaille les diapositives projetées.

Monsieur Serge PAILLISSÉ, vérificateur aux comptes, affirme leur crédibilité et assure la rigueur et la sincérité du bilan financier.

Les trois rapports donnent lieu à un vote, qui réunit 35 participants, dont 28 adhérents à jour de leur cotisation, auxquels s'ajoutent 7 votes par correspondance. Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

Madame ARINO, D.A.S.E.N. des Pyrénées Orientales, intervient alors en évoquant le Fonds De la Vie Associative, F.D.V.A., qui pourrait apporter son aide à l'association.

Elle répond également à l'observation d'un membre de l'AMOPA66 qui s'interrogeait sur les actions en faveur de la jeunesse menées par l'association ; elle suggère d'en créer quelques-unes dans le cadre des Missions d'Intérêt Général, MIG, ouvertes par le nouveau dispositif du service national universel (SNU).

L'assemblée générale se clôt à 12h10'. Elle est suivie par une remise de décoration, par Madame BRENNAN-SARDOU, au colonel Gérard ISERN, décoré au grade de chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.